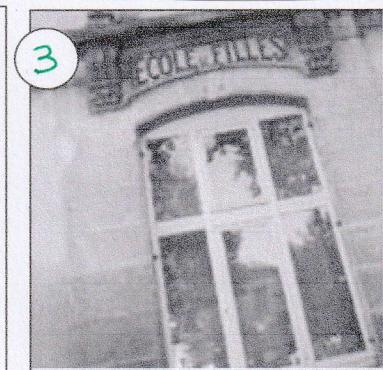
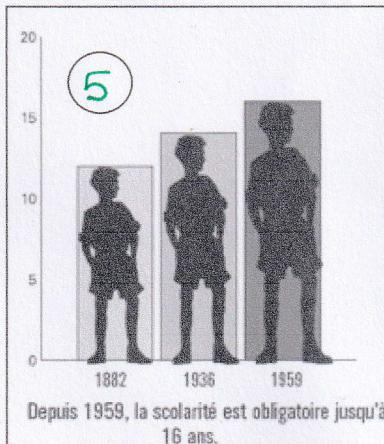


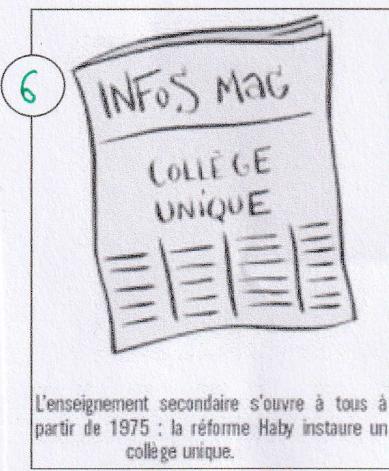
1)



La loi Guizot de 1833 oblige les municipalités à ouvrir une école primaire de garçons.



En 1850, les communes doivent créer des écoles pour les filles et la loi Falloux proclame la liberté d'enseignement.



L'enseignement secondaire s'ouvre à tous à partir de 1975 : la réforme Haby instaure un collège unique.



Dans les années 1881-1882, les lois Jules Ferry instituent un enseignement primaire, laïque, gratuit et obligatoire pour les garçons et les filles (jusqu'à 13 ans).



Vers 1680, Jean-Baptiste de La Salle fonde une congrégation qui ouvre des écoles pour les enfants du peuple.

2) La scolarité est obligatoire jusqu'à 16 ans.

3) Les écoles ont ouvert des écoles pour les filles en 1850.

4) Les lois Jules Ferry instaurent l'enseignement primaire laïque, gratuit et obligatoire pour les garçons et les filles jusqu'à 13 ans.

5) Le collège unique fut instauré par la réforme Haby en 1975.

1)

	garçons	filles
Année de création du bac	1808	1919
Durée des études secondaires	7 ans	5 ans
Programmes spécifiques avant 1924	Philosophie, Langues anciennes.	Activités ménagères et familiales

Doc. 2 Un ratrappage progressif.